



ARRÊTÉ

Arrêté n°:
CB/DAG/2025/ 582

Retrait de Délégation de fonctions et de signature à

Madame BALOSSIER
Françoise, conseillère municipale déléguée

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18, L.2122-20,

Vu l'arrêté n° 2022/89 en date du 11 mars 2022 de délégation de fonctions et de signature à Madame BALOSSIER Françoise, conseillère municipale délégué aux Espaces verts - Paysage et Transition Écologique,

Considérant que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Considérant que le retrait de délégation entraîne la suppression des indemnités qui lui sont liées,

ARRÊTONS:

Article 1: La délégation de fonction et de signature consentie à Madame BALOSSIER Françoise conseillère municipale par l'arrêté de délégation n° 2022/89 en date du 11 mars 2022, dans les domaines « Espaces verts – Paysage » et « Transition Écologique » est rapportée.

Article 2 : Le retrait de délégation entraîne de plein droit, la suppression des indemnités qui lui sont liées.

Article 3 : Le retrait de la présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 6 - Copie du présent arrêté est adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de Senlis,
- Le Trésorier Municipal,
- L'intéressée.

Fait à Senlis, le

07 NOV. 2025



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Cet arrêté a été,

Reçu en Sous-Préfecture le : 07 NOV. 2025

Notifié à l'intéressée le : 07 NOV. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 07 NOV. 2025